

# SOMMAIRE

	Liste de présence.....	133
Point 0	Communication – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2008.....	134
Point 1	Rapport d’activités présenté par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	137
Point 2	Adoption du plan de financement pour la construction du Complexe socio-sportif – Demande de subvention FEDER.....	137
Point 3	Convention régionale d’accompagnement des quartiers sensibles – Ville de FREYMING-MERLEBACH – Ville de HOMBOURG-HAUT pour 2008-2010.....	138
Point 4	Maîtrise d’œuvre VRD Chapelle : Avenants n° 2 et n° 3 à intervenir avec EGIS Aménagement.....	140
Point 5	Instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol. Convention de mise à disposition des services de l’Etat.....	141
Point 6	Travaux rue de la Gare : Acceptation de la délégation de la maîtrise d’ouvrage par France Télécom et versement d’une participation de la Ville à ENERGIES et SERVICES.....	141
Point 7	Construction d’un complexe socio-sportif au quartier Chapelle : Contrat à intervenir avec SODEVAR pour le chauffage urbain.....	142
Point 8	Complexe socio-sportif du Langenberg : Avenants à intervenir pour les lots 3 et 12.....	143
Point 9	Enfouissement des réseaux d’électricité et câblé des rues de l’Etang, de la Forêt, de la Vallée et impasse de la Prairie – Convention de mandat à intervenir avec ENERGIES et SERVICES.....	145
Point 10	Fonds interministériel de prévention de la délinquance – Subventions au collège Robert Schuman ainsi qu’aux associations A.C.C.E.S., A.S.B.H. et A.I.P.S.....	145
Point 11	Mise en place d’un contrat local de sécurité avec la ville de Freyming-Merlebach et l’Etat	146
Point 12	Avenant n° 1 à la convention PDAU 2008.....	147
Point 13	Modification du tableau des effectifs.....	147
Point 14	Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.....	148
Point 15	Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de Police.....	148
Point 16	Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.....	149
Point 17	Droit de préemption – Compte rendu de la délégation accordée à M. le Maire.....	149
Point 18	Louage de choses – Compte rendu de M. le Maire.....	150

# PROCES-VERBAL

## de la séance du Conseil Municipal

### du 29 octobre 2008

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 29 octobre 2008 à 19h00, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – M. BERGMANN – M. VION – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – Mme JOSEPH – M. PAVLIC – Mlle GHERIDAN – M. WEISSGERBER – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – Mme KLEMM – M. GRUBER – Mme CAYEN – M. CASPAR – Mme GAMEL – M. CASTELLANI – M. MULLER – M. PETRY – Mme JACQUES – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme ABRAM (qui a donné procuration de vote à M. FURLAN) – Mme KANICZ (qui a donné procuration de vote à Mme LEKOSZ) – Mme HUE (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – Mme CAMPIGOTTO (qui a donné procuration de vote à Mme JULIEN) – M. PETERLIN (qui a donné procuration de vote à M. CASTELLANI).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Point 0 – Communication – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2008.**

Monsieur le Maire :

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2008 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

**Monsieur MULLER** souhaite intervenir sur ce procès verbal et surtout sur deux points : « Tout d'abord, nous constatons qu'il est mentionné au point 6 de ce procès-verbal, correspondant aux frais de mission de trois élus de la majorité, qu'il y a eu un avis favorable de la commission des finances. Or, cette mention, à mon avis, est fautive, car j'étais présent lors de cette commission des finances et je suis certain que ce point n'a pas été examiné. Il est mentionné dans le procès verbal que le conseil municipal, au vu de l'avis de la commission des finances, décide à l'unanimité d'accepter la prise en charge des frais de représentation. Or, le conseil a validé ce point parce qu'il pensait que la commission des finances avait donné un avis favorable. Il faudra voir dans quelle commission cela a été examiné. Ensuite, je souhaitais intervenir par rapport à ça puisque les trois personnes concernées ont, d'après ce qu'on a pu lire dans ce procès-verbal, pris part aux délibérations et je dirai qu'à ce niveau-là, l'article L.2131-11 du C.G.C.T. est assez clair et précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui ont fait l'objet soit en leur nom personnel soit comme mandataire. Alors maintenant, à vous de prendre vos responsabilités quant à la validation de ce point. Ensuite, nous souhaitons contester le procès verbal et notamment la rédaction de votre intervention figurant page 114. En effet, nous constatons que cette retranscription ne reflète en rien la réalité de vos propos. Le dernier conseil fut l'occasion pour le public, les élus, et aussi la presse, de voir à quel point vous pouviez vous emporter et avec quel manque de respect vous traitez les opposants à votre politique ou à vos idées. Je suis personnellement, et ça vous le savez, au conseil municipal depuis 2001 et j'ai assisté à des dizaines de conseils, et jamais j'ai assisté à une telle débâcle d'incorrections, un tel manque de professionnalisme aussi et à une telle manifestation de haine à l'encontre d'une personne du conseil municipal voire du groupe d'opposition. Je vous rappelle quelques propos qu'il faudra vérifier : « personnellement et même en temps que maire, j'ai trouvé que c'était de la merde » ou alors, quelque chose comme « je m'en fous, je suis le représentant de la mairie ». Pourtant Monsieur le Maire, je tiens à signaler que j'ai toujours été respectueux non seulement envers vous en tant que Maire de Hombourg-Haut mais également en tant que personne. Vous vous êtes permis, lors de ce conseil, de tutoyer l'opposition sans vergogne. Je dirai là que le tutoiement, et vous le savez très bien, ne me gêne absolument pas quand cela est fait dans le respect. Or, vous vous êtes également permis de nous insulter ouvertement et de manière explicite. La fureur de votre dernière intervention, comme d'ailleurs la presse l'a fort bien retranscrit, fut totalement intolérable et inexcusable. Je rappelle ici que les délibérations ou discussions du conseil doivent se faire sur le principe de l'intérêt général et des affaires en cours dans la commune, et qu'en aucun cas cela doit se faire sur l'intérêt personnel du Maire qui voudrait simplement attaquer le groupe d'opposition sur un article paru dans le journal. D'ailleurs, votre intervention sur ce sujet n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Comme je vous l'avais déjà dit la dernière fois, et comme vous le savez, la loi l'exige et elle va à l'encontre des principes d'information auprès des membres du conseil municipal. En effet, ceux-ci doivent disposer du temps nécessaire à la réflexion sur tout ce qui est débattu en conseil, comme cela est indiqué dans notre code général des collectivités territoriales et surtout dans notre règlement intérieur que vous nous aviez proposé en mars dernier. Alors, suite à la lecture du procès verbal, je constate que vous inscrivez votre intervention avant l'ouverture de la séance, avant l'appel, ne faisant donc pas partie de l'ordre du jour ni même de ce conseil. Or, je vous rappelle que si elle figure dans le procès verbal, c'est que dorénavant, elle fait partie du conseil. Quelque soit le cas, je pense que vous le savez aussi, vous n'auriez donc jamais dû faire cette intervention. En effet, vous ne pouvez convoquer le conseil municipal de manière officielle et en profiter pour attaquer l'opposition sur un article de presse en prétextant que le conseil n'avait pas encore commencé. Alors concernant la retranscription de vos propos, je crois aussi qu'il y a suffisamment de témoins pour prouver que vous avez sciemment manipulé vos propos dans ce procès verbal.

*J'ai conscience, Monsieur le Maire, qu'il s'agit là d'une accusation grave mais je l'assume, car je peux la prouver. Nous souhaitons que la réalité des propos tels qu'on les retrouve sur la bande sonore soit retranscrite in extenso dans le procès verbal. Je rappelle encore une fois qu'il n'est pas de votre compétence de tronquer une partie du procès verbal. J'ajoute même que la loi vous interdit d'enlever les propos injurieux ou diffamatoires, et ici on ne retrouve absolument pas ces propos injurieux. Suite à ce qui va être décidé, ce soir, nous nous réservons le droit de faire poursuivre cette affaire, s'il le fallait, au tribunal administratif. C'est tout ce que j'avais à dire sur ce procès verbal et bien-sûr nous ne pouvons donc participer au vote pour cette délibération de la séance du 16 septembre 2008 ».*

**Monsieur le Maire** demande si la politique est devenue un spectacle.

**Monsieur MULLER** rétorque qu'en l'espèce, le spectacle n'est pas le fait de son groupe.

**Monsieur le Maire** rappelle que ce n'est pas lui qui a écrit un article « où on aligne des adjectifs qui n'ont pas de sens ». Il questionne : « De deux choses l'une : ou tu es conscient de la réalité des problèmes que l'on rencontre dans notre commune, ou tu n'en es pas conscient, et je suis sûr que tu en es conscient ». Et de considérer que Monsieur MULLER procède à une « manipulation politique qui est trop grave par rapport aux problèmes que l'on rencontre aujourd'hui dans nos cités ». S'il se dit d'accord avec lui sur le fait que les gens aient besoin d'être protégés, il estime que se répandre ainsi dans un journal n'est pas acceptable. Soulignant que la gendarmerie est partie de la ville sous la mandature de Monsieur KAZMIERCZAK, il précise que le député Monsieur André WOJCIECHOWSKI était intervenu pour son maintien, en vain. Quant aux réunions avec la sous-préfète, elles ont lieu régulièrement. Pareil constat au niveau de la commissaire de police qu'il a au téléphone « en permanence », rappelant d'ailleurs qu'il sollicite régulièrement la population pour qu'elle dénonce « les garnements », à nouveau, en vain. Plus encore, la municipalité intervient auprès du transporteur scolaire et des parents d'élèves quand des problèmes surviennent. Ce fut le cas tout récemment et, pour la première fois, 54 familles sur 56 sont venues, car des courriers en recommandé avaient été envoyés en menaçant d'enlever les cartes de bus aux enfants absents. Lors de la réunion publique évoquée, le principal du collège était présent ainsi qu'un capitaine de police. Plus généralement, il estime qu'eu égard au contexte national et international, les problèmes de chômage, de misère et de violence vont s'accroître, à Hombourg comme ailleurs, des villages étant désormais également touchés. S'il rappelle que la commune ne peut être tenue en rien responsable du désengagement des Charbonnages de France, il fait observer que le chômage des jeunes atteint 30% dans certains quartiers de la ville. En outre, il dit préférer jouer la carte de la prévention plutôt que « d'envoyer des CRS mettre des coups de matraque ». Revenant sur les propos de Monsieur MULLER, « incendiaires et polémiques », il dit se faire l'écho d'administrés témoignant également de leur incompréhension face à ces propos qui peuvent être mal interprétés. Et de faire remarquer que le gouvernement en place entend diminuer le nombre de policiers, « en espérant que les villes les plus importantes et peut-être un jour les communautés de communes mettent en place une police municipale ». Si les communes qui aux moyens financiers conséquents pourront mettre en place des polices municipales (et de citer les villes de Nice, Cannes, Paris dans certains secteurs...) où les budgets sont conséquents, tel n'est pas le cas dans le bassin houiller « qui a d'ores et déjà été oublié de Paris ». Si la municipalité « se bat pour avoir des financements » pour poursuivre les travaux sur l'ex RN3 et les deux cités minières (où 21 millions d'euros devraient être investis d'ici à 2013), il regrette que lors des commissions d'harmonisation, les enveloppes allouées soient toujours bien moindre que celles escomptées. Récemment, il dit avoir rencontré à ce sujet Madame la sous-préfète et il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'argent mais que l'on allait essayer de trouver des « solutions d'exception » pour Hombourg.

Il ajoute que « la seule chose que l'on pouvait à la limite reprocher à l'ancienne municipalité était que des dossiers n'étaient pas complets ou insatisfaisants », ce qui n'est plus le cas à présent alors qu'il n'y a plus d'argent. S'il « multiplie les contacts » à l'instar des députés-maires de Saint-Avold et Freyming-Merlebach d'intervenir, ceux-ci restent souvent sans effet. Quant aux problèmes de délinquance, il explique qu'il lui est fréquemment rétorqué que les cités de la ville sont quantifiées négligeables par rapport à d'autres banlieues. ». Concernant l'opposition, il souhaiterait qu'elle soutienne davantage la municipalité « dans l'intérêt de tous les Hombourgeois ». Et reconnaître s'être emporté, tout en expliquant que « c'est mon caractère mais de toute manière une grande partie des Hombourgeois connaissent ma manière de fonctionner parce que je peux écouter, avaler, supporter un maximum de choses mais à un moment donné, il y a des choses que je trouve tellement injustes et mensongères que je ne peux pas l'accepter. C'est exprès que je suis intervenu avant le conseil et non pendant car les délibérations sont prises avec un minimum

*de solennité». Si depuis sa première élection en décembre 2006, il a toujours souhaité travailler avec l'opposition « parce que les difficultés sont telles qu'on a intérêt à se tenir les coudes », il regrette le changement de comportement du groupe de Monsieur MULLER depuis les élections de mars dernier. Il estime que cette attitude « est de la pure politique » dans laquelle il dit ne pas arriver à la cheville de Monsieur MULLER, estimant que ses colistiers sont sur la même longueur d'ondes sans quoi « ils ne seraient pas venus sur sa liste ». Et de conclure que pour les questions soulevées par Monsieur MULLER, réponses lui seront données lors du prochain conseil municipal le temps de procéder aux vérifications d'usage. Enfin, quant aux suites contentieuses qu'entendrait éventuellement donner Monsieur MULLER, il fait observer les débats souvent plus qu'houleux à l'assemblée nationale.*

**Monsieur MULLER** répond : *« Vous avez vu ce soir que l'on peut discuter avec beaucoup de respect avec tout le conseil municipal et l'opposition, mais laissez moi vous dire que là dedans à aucun moment, il n'y a eu de manœuvre politique ou quoi que ce soit. Je pense Monsieur le Maire que vous me connaissez assez pour savoir que je suis quelqu'un de droit et de sensé et qu'avec l'équipe qui m'entoure dans le conseil et pour plus des ¾ des délibérations qui sont faites, l'opposition vote toujours en masse avec la majorité. Donc, vous ne pouvez pas dire que vous avez une opposition bête car selon moi, sur ce que j'ai pu voir depuis 2001, vous avez en face de vous une opposition qui est réellement constructive, et ça, je vous le rappellerai autant de fois que vous le souhaiteriez. Par rapport à ce que moi j'avais vécu quand j'étais dans la majorité, et tout ceux qui sont des nouveaux conseillers maintenant, je peux vous dire que ça ne s'est pas passé comme ça avec vous. On avait l'impression avec votre prédécesseur, Monsieur KAZMIERCZAK, que c'était toujours une opposition systématique et que tous les moyens étaient bons pour nous mettre en difficulté ou pour chercher la petite bête qui n'allait pas et je pense, Monsieur le Maire, que vous êtes plutôt d'accord moi. Par rapport à ce niveau-là, quand vous disiez tout à l'heure que les services de l'Etat se rendent compte que les dossiers sont maintenant bouclés, aussi longtemps que j'ai pu m'occuper sérieusement des finances de la ville, et cela a été au moins le cas jusqu'en 2005, j'ose quand même espérer que les dossiers ont été réglés sérieusement, parce qu'à l'époque nous avions, et il faut le rappeler à l'assemblée ici présente, nous avons aussi une directrice générale des services, Madame ABRAM, qui est actuellement la première adjointe et je suis persuadé, j'espère en tout cas, que ça a été le cas, qu'au niveau administratif, elle a fait son maximum pour que les dossiers n'aient pas connu de problèmes. Laissez moi vous rappeler et vous le savez depuis que vous êtes aux affaires, que c'est les élus qui impulsent une politique et que c'est ensuite l'administration qui monte les dossiers et que c'est ensuite l' élu qui va les défendre. S'il devait y avoir des soucis, j'espère que Madame ABRAM a dit à ses gens que ce n'était pas le cas car en ce qui nous concerne, les dossiers avaient l'air d'être bien faits et au final, c'est quand même la directrice générale des services qui était derrière. Alors là, s'il y avait un souci, il faudra se poser d'autres questions. Ensuite, je souhaitais également parler de l'intérêt général. L'intérêt général je l'ai toujours défendu. Depuis que je suis au conseil municipal de Hombourg-Haut, à aucun moment je n'ai pensé à un intérêt personnel parce que si cela avait été le cas, je ne serai plus là aujourd'hui, comme certaines personnes avaient à un moment donné pu le dire et je ne parle pas de vous. Aujourd'hui, je défends l'intérêt général des Hombourgeois et dans tous les cas, sachez quand même que si je suis dans l'opposition, je défends les intérêts des Hombourgeois qui à ce jour m'ont apporté leur soutien, même si ce n'est que 28% mais quand je défends un point de vue, c'est déjà le point de vue de ces gens là, et aussi de ceux qui viennent m'interpeller, qui m'écrivent parce que depuis quelques temps, je reçois des courriers de Hombourgeois qui me disent « Monsieur MULLER, continuez, on a besoin d'être soutenu, on ne nous écoute pas toujours, on nous prend pas en compte ». C'est ce que je fais. Et quand je parle à la presse, permettez-moi également d'intervenir dans la presse car vous ne pouvez pas être maître de tout Monsieur le Maire. Ce n'est pas parce que vous avez 72% des voix sur Hombourg, je sais que c'est une très forte majorité, mais ce n'est pas pour autant que vous pouvez vous permettre tout et en tous les cas également diriger l'opposition. Jusqu'à preuve du contraire, le chef de l'opposition c'est moi, et aussi longtemps que mes colistiers seront d'accord avec moi, on travaillera dans ce sens et quand il s'agira de vous appuyer sur des dossiers qui sont bons, on le fera et on votera pour. Pour terminer, je souhaitais dire qu'aujourd'hui vous avez réellement en face de vous une opposition constructive.*

*Le procès-verbal est adopté à sa majorité. Le groupe de M. MULLER a voté contre.*

Il est à noter que sur le point n°12 Avenant n°1 à la convention P.D.A.U. 2008, les montants suivants ont été remplacés : - le montant total des travaux s'élève à 1 529 293 € H.T. au lieu de 1 467 200 € H.T.  
- le dossier PDAU porte sur un montant de 818 774 €H.T. au lieu de 700 000 € H.T.

M. le Maire tient à informer que ce point a été modifié sur le procès-verbal du 29 octobre 2008.

**Point 1 – Rapport d'activité présenté par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.**

Monsieur le Maire :

*Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée prend acte du rapport d'activité 2007 transmis par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.*

Il peut être noté que :

- Concernant le développement du territoire, la principale dépense a trait à l'achat du patrimoine (friches industrielles) de Charbonnages de France (950 000 €). Les objectifs pour la présente année sont des créer une aire d'accueil des gens du voyage et lancer les travaux d'aménagement du Parc d'Activités de la Rosselle.

- En matière de facturation des ordures ménagères, 22 600 factures ont été éditées et 10 000 titres interbancaires de payement traités.

- Côté assainissement, la C.C.F.M. a décidé de reprendre les réseaux de Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Béning, Barst et Guenviller. Elle a également racheté à Charbonnages de France la station de relevage de Freyming-Merlebach à l'euro symbolique assorti d'une soulte permettant de la remettre à niveau et en garantir la sécurité.

- Le complexe nautique AQUAGLISS a quant à lui connu une fréquentation de 117 500 visiteurs, soit 18 500 de plus que l'année précédente. Outre de nombreux travaux de revalorisation, une école de natation a été mise en place.

- Enfin, les principales subventions concernent le S.D.I.S. (970 000 €), TV8 Moselle-Est (179 700 €) et le Syndicat Mixte du Musée de la Mine (102 000 €).

**Point 2 – Adoption du plan de financement pour la construction du Complexe socio-sportif – Demande de subvention auprès du FEDER et de la Région Lorraine.**

Monsieur le Maire :

Dans sa séance du 9 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'adopter un plan de financement pour la construction du complexe socio-sportif afin de déposer les demandes de subventions.

*Suite aux différents contacts pris avec les cofinanceurs, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, après avis favorable des commissions compétentes :*

- *d'adopter un nouveau plan de financement réactualisé ;*
- *d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et de la Région dans le cadre de la convention régionale d'accroissement des quartiers sensibles.*

DEPENSES	Montant H.T.	Dépenses subventionnables FEDER	RECETTES	Montant	% S/ totalité du projet
<b><u>Travaux</u></b>			<b><u>Aides publiques :</u></b>		
Travaux de construction avec fondations spéciales	1 921 073,90 €	1 921 073,90 €	<b><u>Union européenne FEDER</u></b>		
Démolition – désamiantage	44 450,00 €		Travaux (1 973 583,59 € x 16,25 %) Maîtrise d'œuvre (1 973 583,59 € x 10 %)	320 707,23 € 197 358,36 €	19,93 %
Déplacement et alimentation électrique du tableau général basse tension	51 501,69 €		Etat (Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire)	30 000,00 €	1,15 %
Aménagement des abords	224 548,16 €		Subvention régionale d'accompagnement des quartiers sensibles – Ville de Freyming-Merlebach – Ville de Hombourg-Haut (2 600 000 € x 40,60 %)	1 055 757,00 €	40,60 %
Enfouissement – éclairage public	30 999,94 €		Département de la Moselle (PDAU) 2005/2007 1 <sup>ère</sup> tranche	388 065,41 €	14,93 %
Equipements	52 509,69 €	52 509,69 €	Fonds de soutien à l'investissement de la Communauté des Communes de Freyming-Merlebach 2007	88 112,00 €	3,39 %
Dépenses imprévues	27 582,33 €		<b><u>Autofinancement par la Commune</u></b>	520 000,00 €	20,00 %
<b>S/Total</b>	<b>2 352 665,71 €</b>	<b>1 973 583,59 €</b>			
<b><u>Honoraires de maîtrise d'oeuvre</u></b>					
Mission de maîtrise d'oeuvre	197 508,35 €				
Mission Ordonnancement et Pilotage du Chantier	30 618,58 €	<b>10 % du coût global des travaux</b>			
Mission SPS	2 657,14 €				
Mission de contrôle technique	8 140,00 €				
Plan topographique et parcellaires	3 344,48 €				
Frais d'insertion avis d'appel d'offres	4 668,16 €				
Frais établissement PV constat d'affichage	397,58 €				
<b>S/Total</b>	<b>247 334,29 €</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 600 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>2 600 000,00 €</b>	100,00 %

**Point 3 – Convention régionale d'accompagnement des quartiers sensibles – Ville de FREYMING-MERLEBACH – Ville de HOMBURG-HAUT pour 2008-2010.**

Monsieur le Maire :

Le Conseil Régional de Lorraine a décidé d'agir afin de parer au risque d'exclusion sociale.

Aussi, afin d'apporter une réponse circonstanciée aux problèmes de ces territoires, il a été décidé en Séance Plénière de décembre 2005 que l'action du Conseil Régional de Lorraine porterait sur un dispositif régional de soutien à la cohésion urbaine.

Cette nouvelle politique se traduit par un engagement financier de 30 M€ sur la période 2006-2010, auxquels s'ajoutent les quelques 86 M€ déjà réservés par la Région aux sites concernés au travers de ses différentes politiques.

A cet effet, la Région Lorraine propose de contractualiser avec les villes de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut pour ce qui concerne le quartier de la Chapelle. Ainsi, le Conseil Régional propose d'accorder une aide totale de 3M€ aux deux communes afin d'apporter essentiellement un soutien

significatif aux équipements de quartier à caractère sociaux, économiques ou sportifs, gages de cohésion sociale et support de l'action associative.

Compte tenu de ce qui précède, il convient pour les deux communes de définir conjointement une politique favorisant la cohésion urbaine. A cet effet plusieurs réunions se sont déroulées qui ont permis de définir des projets s'intégrant dans les objectifs poursuivis par la Région.

Pour ce qui concerne plus particulièrement Hombourg-Haut, les projets présentés sont :

N°	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € H.T. de la subvention sollicitée
1	Construction d'un complexe socio-sportif Chapelle	1 055 757,00
2	Reconstruction de l'abri des boulistes Chapelle	52 000,00
3	Aménagement qualitatif rue du Langenberg : enfouissement des réseaux secs	155 000,00
4	Réhabilitation de l'aire de jeux de la rue de Lens : Reconstruction du multisports, installation de jeux complémentaires, mise en conformité de jeux existants Réaménagement des abords et mobilier	125 120,00
5	Aménagement d'un terrain multisports à proximité du Collège Robert Schuman	93 100,00
6	Construction d'un abri dans l'enceinte des jardins ouvriers de la rue de Lens	19 023,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000,00</b>

*Le débat étant ouvert, Monsieur le Maire explique que grâce aux services et élus, cette somme a pu être obtenue. Il ajoute qu'il a fallu renégocier la participation de la Région qui, par principe, ne subventionne qu'entre 50 et 80% des projets.*

*Monsieur PÉTRY estime qu'« il est toujours une bonne chose pour la ville de pouvoir construire et apporter des possibilités à nos jeunes, donc pour ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait favorables à ces projets à caractère social et sportif. Maintenant, il faut quand même faire des constats au niveau des city stade, où le taux de fréquentation des jeunes est en baisse depuis quelques temps. D'un autre côté, il y a des secteurs de la ville notamment sur la chapelle qui sont dépourvus de tels complexes et les gamins jouent dans la rue, c'est une très bonne chose pour eux. J'ai vu également un reportage il y a 15 jours sur la chaîne locale concernant une rencontre de jeunes de la SSEP et des Chênes. Je le savais pour les -15 ans mais au cours de ce reportage, Daniel PAVLIC précisait également qu'il n'y avait plus d'équipe de -13 ans à la SSEP. Pour une ville comme la nôtre, on se retrouve pour ce qui est du football, sans équipe de 13 ans et sans équipe de 15 ans, ce qui confirme mon sentiment, mon analyse par rapport à ce taux de fréquentation en baisse sur ces stades. J'habite à proximité du terrain de Monborn et ces jeunes étaient une vingtaine à jouer en permanence dessus et, malheureusement, on ne les voit plus, et ceci est absolument vérifié étant donné que dans nos clubs de la ville, ces jeunes ne sont plus là non plus. Je pense qu'il est urgent pour nous tous de faire quelque chose et je pense qu'il y a matière pour faire revenir ces jeunes sur ces stades et leur redonner un peu le goût au sport, afin qu'ils reprennent plaisir à pratiquer une activité physique. Je me suis posé la question cet après-midi : Pourquoi ne pas profiter de ces infrastructures en place et nouvelles à venir pour créer par exemple des compétitions inter-quartiers dans un premier temps pour essayer de fédérer et puis ensuite voir avec ces jeunes quels sont leurs souhaits. A l'heure actuelle, on est en train de développer le foot salle, un championnat en salle qui se déroule de façon autonome. Le foot salle se pratique déjà habituellement dans notre gymnase mais ce sont des joueurs qui pratiquent le foot en club qui pratiquent le foot salle pendant la période hivernale. On a mis en place au niveau de la Fédération et de la Ligue de Lorraine, un championnat foot salle qui se déroule sur une saison. Pourquoi pas, grâce à ces compétitions, essayer de faire revenir ces jeunes sur les clubs de la ville ? Un club vient d'ailleurs de se créer à Farébersviller. Cela se pratique aussi ailleurs comme à Longwy. J'ai encore eu tout à l'heure un*

responsable du foot salle en ligne qui me disait que les grandes nations de foot salle (Brésil, Italie et Espagne) détectaient leurs jeunes justement dans ces championnats là ».

**Monsieur le Maire** souligne que « s'il y a moins de « tout petits » notamment du côté des Chênes, c'est parce que des gens sont partis ». D'autre part, il évoque la recrudescence des querelles entre Algériens et Marocains, ce qu'il a évoqué avec les imams récemment ainsi qu'avec Monsieur Pierre LANG. S'il existe en outre un racisme entre les jeunes, nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, sont « désabusés de notre société ».

Si l'on peut « demander beaucoup de choses aux élus », il estime qu'« ils ne pourront jamais se mettre à la place des parents et de leur autorité, de leur motivation ». Et de noter que la commune met en place « un maximum de choses » et que les jeunes sont toujours sollicités, notamment par A.C.C.E.S. où un comité de jeunes est sur le point d'être mis en place. Pour autant, les difficultés sont grandes car les jeunes tendent à devenir de plus en plus des consommateurs sans vouloir apporter une contribution financière. Et de rappeler

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 140  
Séance 29102008

que les problèmes étaient les mêmes alors qu'il était Président de l'A.S. Freyming : sur près de 300 jeunes, il n'y en avait pas 10 qui payaient leur licence, imposant au club de payer la différence. S'il considère que l'élu peut solliciter la population et notamment les jeunes, permettre la réalisation de structures à l'instar des deux gymnases « extraordinaires » que comptera désormais la commune, « encore faut-il que les jeunes y viennent ». Il conclut en faisant remarquer que le monde associatif a également besoin de structures avec un président, un trésorier, un secrétaire « et des gens qui mouillent leur chemise ».

**Monsieur PETRY** répond que, contrairement au Maire, il est de nature optimiste. Et d'ajouter qu'il fréquente les clubs de football tous les week-ends et ce dans toute la Lorraine, et qu'il y a des quartiers bien plus difficiles qu'à Hombourg. Il poursuit en soulignant que des cités qui fonctionnent aujourd'hui parfaitement alors qu'elles traînaient une mauvaise réputation et elles y sont parvenues à travers le sport. Il précise qu'il est « persuadé que l'on peut le faire aussi sur Hombourg ».

**Monsieur le Maire** répond « qu'on en est tous persuadé », ajoutant néanmoins que les problèmes de délinquance sont souvent « cycliques », à l'image des incidents que l'on constatait sur Farébersviller et Behren. Comme Monsieur PETRY, il dit habiter également à Hombourg depuis de nombreuses années mais que pour autant, le football ne peut tout arranger, regrettant le peu d'allant de nombre de jeunes pour le sport en général. Il ajoute que si la commune peut soutenir les jeunes notamment au travers des structures sportives qui existent sur la ville, il faut également qu'ils s'investissent et « mouillent le maillot », « qu'ils aient le sens de l'effort, du sacrifice ».

**Monsieur GRUBER** explique que l'on voit tous les jours dans l'enseignement, l'éducation, la diminution de la motivation, la démission des parents. Dans le football, il y a quelques contre-exemples comme le Fc Hochwald qui est un club de quartiers, parce qu'il y a des gens qui sont sur le terrain tous les jours. Tous les clubs de la région se plaignent que les parents ne soient plus là pour ramener les enfants sur les trajets. Pour autant, il estime que « ça vaut le coup de se battre parce que dans tous les milieux (enseignement, entreprises...), on essaie de prendre en compte ce phénomène de nouvelle génération internet (zapping, communication instantanée) ». Revenant sur l'idée de la promotion du foot salle, il considère qu'elle « ne coûte pas tellement cher, est dans l'air du temps et vaut peut-être le coup d'être étudiée », tout en évoquant l'importance de trouver des bénévoles prêts à s'investir pour monter ce type de compétition. Quant aux compétitions inter-quartiers, il explique que par le passé, chaque ville organisait sa manifestation (toute la ville joue au foot) et que cela a bien fonctionné pendant 4-5 ans, « avant de partir en déconfiture en raison de la dégradation des relations, du comportement citoyen des jeunes sur les terrains ». Ainsi, ces compétitions devenaient proprement « ingérables ».

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions des travaux et finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les projets présentés précédemment ;
- autorise M le Maire à intervenir à la signature d'une convention tripartite avec la Région Lorraine et la commune de Freyming-Merlebach dans le cadre du dispositif régional de soutien à la cohésion urbaine.

#### **Point 4 – Maîtrise d'œuvre VRD Chapelle - Avenants n°2 et n°3 à intervenir avec Egis Aménagement.**

Monsieur ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de la rénovation des VRD du quartier Chapelle, la Société EGIS Aménagement de Strasbourg a été investie d'une mission de maîtrise d'œuvre complète tant en phase études qu'en phase travaux.

Le coût prévisionnel initial de l'ensemble des travaux de requalification de la voirie sur ce quartier avait été estimé à 8 100 000 € H.T. Les études d'avant projet menées par le maître d'œuvre assignent le coût définitif des travaux à 8 471 000,00 € H.T. Cet ajustement nécessite l'intervention d'un avenant N°2. Au regard des formulations édictées dans l'acte d'engagement de leur contrat, le montant définitif de rémunération initiale de 388 340,00 € H.T. demeure inchangé.

Par ailleurs, au terme des études de projet, l'aménagement de la rue du Langenberg constitue la troisième tranche de travaux dans ce quartier. C'est au stade de la mission ACT (Assistance aux contrats de Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 141  
Séance 29102008

travaux) que diverses modifications sont intervenues dans la rédaction des documents constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), à savoir :

- l'instauration des travaux de génie civil commun aux réseaux de France Télécom et de Télédistribution,
- l'optimisation du nombre de branchements individuels au droit des immeubles,
- la suppression de la voirie provisoire prévue initialement,
- l'intégration des travaux de raccordement électriques dans les locaux communs des immeubles d'habitation.

Ces modifications sont intervenues successivement après concertation des divers concessionnaires intéressés, afin de réduire les travaux de génie civil pour les réseaux secs et de finaliser les raccordements sur les installations existantes dans les immeubles de la Société Ste Barbe.

Ces adaptations ont nécessité deux révisions successives des documents écrits et graphiques du DCE, dont le surcoût de maîtrise d'œuvre a été estimé à 4 837,50 € H.T.

Aussi, il convient par un avenant N°3 de rémunérer ces prestations complémentaires dont le montant représente une augmentation de 1,25% du marché initial.

*Compte-tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres des Commissions des Finances et des Travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à intervenir à la signature des avenants considérés.*

#### **Point 5 – Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Convention de mise à disposition des Services de l'Etat.**

Monsieur WILHELM, rapporteur :

En exécution de la loi du 13 juillet 2006, de son décret d'application, et du code de l'urbanisme, la commune dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

En conséquence, il est proposé de confier par voie de convention l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes à la Direction Départementale de l'Equipement.

*Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions des finances et des travaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité :*

- de confier par voie de convention l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Equipement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention s'y rapportant.

**Point 6 – Travaux rue de la Gare : acceptation de la délégation de maîtrise d’ouvrage par France Télécom et versement d’une participation de la Ville à Energies et Services.**

Monsieur ADAM, rapporteur :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de la Gare, la Régie Energies et Services procède à l’enfouissement des réseaux secs dans l’emprise de la voie située entre le passage à niveau, le poste de transformation et le pont. Cette opération intéresse :

- le réseau énergie basse tension,
- le réseau d’éclairage public,
- le réseau de télédistribution,
- le réseau téléphonique.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 142  
Séance 29102008

A la demande de la Commune, France Télécom accepte l’accompagnement des travaux d’enfouissement des réseaux téléphoniques, moyennant la constitution d’un dossier dit « d’externalisation » qui place la Commune au rang de maître d’ouvrage pour cette opération. En même temps, pour des raisons de coordination et de partenariat, il est souhaitable que la Ville, avec l’accord de France Télécom, délègue la maîtrise d’ouvrage des travaux afférents à la Régie Energies et Services qui en assurera la réalisation.

Dans ces conditions, et conformément aux engagements de la Ville pour les opérations similaires, la Régie Energies et Services propose un projet de convention de délégation de Maîtrise d’Ouvrage stipulant les modalités juridiques et financières pour réaliser en mode d’enfouissement la réhabilitation des réseaux d’éclairage public et téléphoniques sur le tronçon de voie susvisée. Le montant total de ces travaux est estimé à 66 830,00 €, qu’il appartiendra à la Ville de reverser à la Régie.

*Le débat étant ouvert, et à la demande de Monsieur PENTRY, Monsieur ADAM explique qu’il s’agit de la procédure habituelle, par laquelle France Télécom délègue à la commune et la ville délègue à la régie pour ce qui touche à l’enfouissement.*

*Monsieur MULLER demande si le montant de ces travaux correspond bien au génie civil.*

*Monsieur ADAM répond que cela concerne le génie civil et le câblage.*

*Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres des Commissions des Finances et des Travaux, le conseil municipal accepte, à l’unanimité, de déléguer la maîtrise d’ouvrage à ENERGIES et SERVICES et de lui verser une somme de 66 830,00 €.*

**Point 7 – Construction d’un complexe socio-sportif au quartier Chapelle : Contrat à intervenir avec SODEVAR pour le chauffage urbain.**

Monsieur BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre de la construction du complexe socio-sportif, il est proposé de souscrire un contrat de fourniture de chaleur pour ses installations de chauffage auprès de la Société SODEVAR de Metz, concessionnaire du réseau au quartier Chapelle.

A noter que les installations du collège Robert Schuman et celles du complexe socio-sportif se situent dans un local jouxtant ce dernier et faisant office de sous-station de chauffage commune.

Sur la base d’une puissance thermique souscrite de 245 KW, les modalités financières et juridiques du contrat précisent que :

- la société SODEVAR installera à sa charge le circuit de chauffage primaire comprenant l’échangeur principal de chaleur,
- la durée du contrat est conclue pour 10 ans, résiliable chaque année sous réserve d’un préavis de 6 mois.

- la tarification donnera lieu à une facturation mensuelle, dont le montant global résulte de la somme d'une partie variable et d'une partie fixe.
  - La partie variable est indexée sur la valeur indiciaire du gaz de Mine communiquée par la Société Cokes de Carling, soit : **49,609 Euros HT le mégawattheure consommé.**
  - La partie fixe représente les charges forfaitaires de maintenance des installations appartenant à SODEVAR et est fixée à 35,598 € HT/KW souscrit par an.

*Le débat étant ouvert, Monsieur BERGMANN rappelle qu'il avait été dit en commissions des finances et des travaux qu'il serait demandé à la société de consentir un effort, ce qu'elle a fait. Ainsi, le calcul de base pour le calcul de la puissance thermique est passé de 306 kw à 245 kw.*

*Monsieur le Maire ajoute que cette société est actuellement en pourparlers avec la S.N.I. Sainte Barbe et que s'ils devaient cesser leurs relations contractuelles, la S.N.I. reprendrait le marché de SODEVAR certainement en mettant en place un autre mode de chauffage. Et d'ajouter que le présent contrat est conclu pour une période de 10 ans, résiliable chaque année avec respect d'un préavis de 6 mois. Il fait remarquer que le Conseil Général a également décidé de revoir ce problème avec SODEVAR. Enfin, il précise qu'il vaut mieux mettre du chauffage dans le nouveau bâtiment et ne pas passer un premier hiver sans chauffage ce qui pourrait causer des dégâts.*

*Compte-tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres des commissions des finances et des travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'un contrat de fourniture de chaleur avec la société SODEVAR dans les conditions susmentionnées.*

### **Point 8 – Complexe socio-sportif du Langenberg : Avenants à intervenir pour les lots 3 et 12.**

Monsieur BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre des travaux de construction d'un complexe socio-sportif au quartier Chapelle, l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de M. OZIOL – du Bureau LA COMO et d'O.T.E. INGENIERIE, a transmis à la commune deux propositions d'avenants engendrant des plus-values supérieures à 5 % par rapport aux marchés initiaux et qui doivent par conséquent être soumis pour approbation au conseil municipal.

#### **Lot n° 3 : Charpente métallique / Entreprise MUNCH**

Ces travaux concernent essentiellement le renfort des fermes en files et représentent une augmentation de 1,82 % par rapport à l'avenant précédent, mais une hausse totale de 17,92 % par rapport au marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à la somme de 245 509,75 € HT.

#### **Lot n° 12 : Plâtrerie – faux plafonds / Société MP BATIMENT**

Ces travaux concernent essentiellement :

- Une plus-value liée à la mise en place d'un doublage avec isolant intérieur dans le bâtiment existant. Cette prestation, d'une valeur totale de 6 790,00 € HT, intervient suite à la modification de l'isolation thermique extérieure qui devient intérieure.
- On enregistre pour cet avenant n° 1 une seconde plus-value liée à la réalisation d'habillages intérieurs complémentaires (sécuritaires et sanitaires). Ces prestations, d'un montant total de 3 612,00 € HT, concernent uniquement le bâtiment existant.

Pour information, le délai d'exécution global est maintenu.

Au total, l'avenant n° 1 génère une augmentation de 10 402,00 € HT, soit 26,64 % par rapport au marché initial, portant le marché à la somme de 49 450,00 € HT.

Le débat étant ouvert, **Monsieur MULLER** rappelle qu'il existe une délégation du Maire pour signer tous les avenants de moins de 5% d'augmentation. Il poursuit: « on se retrouve ce soir avec un avenant assez important ». Et de poser la question suivante concernant l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de l'architecte, Monsieur OZIOL : « Pourquoi aujourd'hui, on arrive avec des avenants d'une telle importance et pourquoi cet architecte n'y avait-il pas pensé initialement ? C'était-il passé quelque chose de particulier depuis la réalisation du gymnase ? Ou est-ce une volonté de la ville de modifier ce qui était proposé initialement par l'architecte ? »

**Monsieur BERGMANN** rappelle que dans un premier temps, la vieille charpente du local existant a été réutilisée. Or, à un moment donné, il a fallu y adapter une nouvelle couverture qui demandait certains renforts car les descentes de charge n'étaient plus les mêmes qu'à l'origine. Dans un second temps, il a été procédé à la démolition de toutes les cloisons internes, engendrant des dégradations aux murs extérieurs qu'il a fallu consolider. Aussi, des calculs ont dû être refaits pour redéfinir les descentes de charge, ce qui entraîne des frais supplémentaires. Et de considérer que « tout cela, l'architecte ne pouvait pas le voir au départ car les structures métalliques dans les murs, les fondations qui les supportent tout comme la

Page 144  
Séance 29102008

charpente, ne pouvaient pas être contrôlées ». Ainsi, il fallait enlever la toiture existante pour voir la structure exacte. Par contre, il reconnaît que le maître d'œuvre aurait dû se rendre compte plus en amont de certaines choses. Et de citer l'état des murs intérieurs où il aurait pu envisager dans le marché initial de mettre une doublure à l'intérieur pour masquer un peu les imperfections des murs. Une parade a heureusement été trouvée : les murs ont été refaits à l'intérieur et l'isolation extérieure enlevée, ce qui n'a pas engendré de plus value pour une pareille efficacité en raison du bardage à l'extérieur. De plus, il souligne qu'ont été demandés des travaux supplémentaires. Au lot plâtrerie par exemple, il y avait, à un moment donné, dans la salle dojo, des placards et au-dessus des placards, un tas de conduits. Il avait alors été décidé de mettre un placage afin de camoufler ces conduites. De même, de l'autre côté, un bardage a été réalisé. Et de conclure que ces travaux ont été entrepris à la demande de la ville des raisons esthétiques.

**Monsieur MULLER** remercie Monsieur BERGMANN pour ses explications et ajoute : « En ce qui me concerne, je suis un petit peu gêné quand on vient nous dire et nous confirmer que quelque part, l'architecte ne prend pas sa responsabilité. Je crois que ces gens-là ont eu une mission au départ et sont extrêmement bien rémunérés. Je ne rappellerai pas les honoraires du cabinet OZIOL mais c'est quelque chose que je dirai presque pharaonique même si certes, ça sera un gymnase conséquent. A un moment donné, il faut également que ces gens-là assument. Quand c'est la ville qui demande une modification, à ce moment-là, pourquoi pas, je suis d'avis de voter ces avenants mais là en l'occurrence, il y a un mix des deux. L'opposition souhaite défendre les intérêts financiers des Hombourgeois et donc de la ville de Hombourg-Haut. Vu le montant de ces avenants et vu ces explications, puisqu'il y a une responsabilité initiale du cabinet d'architecte, à ce moment-là, nous ne voterons pas ce point ».

**Monsieur BERGMANN** fait observer que « toutes les notes de calcul ont été prises en charge par l'architecte et le bureau d'études, car ce n'est pas à la ville de payer pour ce genre d'intervention ».

**Monsieur MULLER** confirme.

**Monsieur GRUBER** demande si en dehors des explications très claires qui ont été faites, une part de cette augmentation ne vient-elle pas aussi du fait que l'acier valait 300 € la tonne en 2000 et près de 1 500 € la tonne aujourd'hui.

**Monsieur BERGMANN** répond par la négative et ajoute que, « par contre, il y a eu une très forte demande des entreprises qui voulaient volontairement retarder certains délais pour faire accuser le coup de cette augmentation à la commune ». La commune et le maître d'œuvre ont immédiatement opposé leur veto. Et d'ajouter que les entreprises mettaient en avant l'impossibilité de stocker le matériel en raison du coût, quitte à risquer une augmentation des tarifs au moment de la livraison, ce qui n'était pas acceptable. Et de rappeler à ce titre que la ferraille a augmenté de près de 30%.

**Monsieur MULLER** dit être d'accord avec Monsieur BERGMANN et ajoute « qu'il ne faut pas non plus se laisser faire parce qu'il y avait un marché initialement et il faut rester dans le marché. Si l'on accepte des hausses ou parce qu'il y a de l'inflation, on est plus dans la vraie concurrence qui existait

initialement quand les entreprises avaient soumissionné donc il faut aussi rester correct et ils doivent assumer les prix ».

**Monsieur BERGMANN** estime que « la collectivité a pris un risque en gardant un bâtiment et en voulant le rénover, ce qui entraîne souvent des surprises », ce qui est le cas aujourd'hui.

**Monsieur MULLER** répond que ce n'était pas de l'initiative de l'ancienne municipalité, ajoutant qu'il « n'a pas à rougir » à ce sujet. En effet, « à l'époque, c'était bien le cabinet qui nous avait dit qu'il valait mieux garder un bâtiment existant et le retravailler et que ça nous reviendrait beaucoup moins cher que de construire un nouveau bâtiment ». Pour cette raison, il conclut « qu'en tant qu' élu qui prenait des décisions, on préférerait faire gagner de l'argent tout simplement à la ville de Hombourg-Haut et aux contribuables Hombourgeois ».

**Monsieur ADAM** rappelle que « si le cabinet d'architecte avait à l'origine, quand il a étudié tous les aspects du bâtiment, surdimensionné tous ses calculs (pour les fondations, l'infrastructure et la toiture), des choses étaient certainement récupérables à un moment donné ». Or, selon lui, il a fait l'inverse : « il a présenté un projet dans lequel il a minimisé les travaux à faire dans le vieux bâtiment et le projet a été

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 145  
Séance 29102008

accepté dans ces conditions ». Et de conclure que « maintenant, pour rattraper les erreurs de l'époque, la commune est obligée de prendre des avenants ».

**Monsieur MULLER** se dit « d'accord », rappelant que le projet avait été étudié en commission des travaux et qu'il avait été voté à l'unanimité.

**Monsieur ADAM** répond qu'il n'a « jamais prétendu le contraire »

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal autorise, à sa majorité, Monsieur le Maire à intervenir à la signature des deux avenants susmentionnés.

MM. MULLER, PETRY, ZERKOUNE et Mme JACQUES ont voté contre.

### **Point 9 – Enfouissement des réseaux d'électricité et câblé des rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et impasse de la Prairie – Convention de mandat avec ENERGIES et SERVICES.**

Monsieur ADAM, rapporteur :

Dans le cadre des études de rénovation des rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et de l'impasse de la Prairie, il a été demandé à ENERGIES et SERVICES de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville concernant les travaux portant sur les réseaux d'électricité et de télédistribution.

A noter que cette délégation de maîtrise d'ouvrage précise les modalités financières de participation de la Régie qui s'élève à 85 000 € HT correspondant au montant prévu par ENERGIES et SERVICES pour restructurer son réseau en aérien.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres des commissions des finances et des travaux, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à intervenir à la signature des documents se rapportant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- accepte la participation de la régie ENERGIES et SERVICES à hauteur de 85 000 € H.T.

### **Point 10 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - Subventions au collège Robert Schuman ainsi qu'aux associations A.C.C.E.S., A.S.B.H., A.I.P.S.**

Madame JULIEN, rapporteur :

La Ville a sollicité auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour lutter contre l'errance des jeunes adultes dans les quartiers Chênes et Chapelle.

A ce titre, une somme de 13 000 € a été allouée à la commune au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qu'il est proposé d'affecter à destination des jeunes pour les vacances de Toussaint et de Noël de la manière suivante :

- 6 300 € à l'A.I.P.S. correspondant aux salaires des jeunes qui vont travailler à la réhabilitation de l'espace accueil de la Maison des Jeunes.
- 3 568,50 € à l'A.S.B.H. afin de mettre en place une démarche avec les jeunes adultes du quartier de la Chapelle. Cette démarche va se concrétiser par des sorties avec les jeunes adultes afin de les préparer à une autonomie qui pourrait aller jusqu'à la création d'une association.
- 1 700 € à l'association A.C.C.E.S. pour la mise en place de sorties avec les jeunes adultes du quartier des Chênes et la mise en place d'un accueil en soirée (21 h – 23 h) durant les vacances de Toussaint et de Noël.

Par ailleurs, 1 431,50 € seront versés au collège Robert Schuman pour la mise en place d'ateliers théâtre pour un coût total de 4 600 €.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 146  
Séance 29102008

*Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire :*

- à signer la convention d'attribution de subvention de 13 000 € avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances ;
- à verser les sommes correspondantes au Collège Robert Schuman, à l'A.I.P.S., à l'A.S.B.H. et à A.C.C.E.S. ainsi qu'à signer les conventions s'y rapportant.

#### **Point 11 – Mise en place d'un Contrat Local de Sécurité avec la ville de Freyding-Merlebach et l'Etat.**

Madame JULIEN, rapporteur :

Le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) est un contrat signé entre l'Etat et les communes signataires dans le but :

- d'effectuer un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui au plan local peuvent apporter une contribution à la sécurité,
- de renforcer l'action conjointe de l'ensemble des services de l'Etat.

L'élaboration des C.L.S. relève de l'initiative du Préfet et prend en compte le souhait des collectivités de voir mettre en place un tel contrat.

Un Contrat Local de Sécurité contient :

- les priorités retenues et les objectifs à atteindre,
- un plan d'action comprenant les mesures à mettre en œuvre (mobilisation des acteurs locaux et des moyens disponibles), un calendrier et des outils de suivi,
- la mobilisation de la population par l'intermédiaire d'associations d'habitants de quartier,
- des actions innovantes et coordonnées pour prévenir la délinquance,
- les conditions d'intervention de la police et de la gendarmerie.

L'objectif de ce contrat est double : faire diminuer la délinquance et faire reculer le sentiment d'insécurité. Le CLS est évolutif et la signature d'avenant est possible.

A ce jour, cinq mesures sont prévues dans le plan d'actions du Contrat Local de Sécurité :

- mise en place d'une cellule de veille,
- mise en place d'un conseil sur les devoirs et les droits des familles,
- médiation de rue,
- lutte contre l'errance des jeunes adultes,
- renforcement des moyens de surveillance et d'éclairage public.

En raison de la situation du quartier de la Chapelle, à la fois sur les bans communaux de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach, il apparaît judicieux de mettre en place un contrat local de sécurité qui concernerait les deux communes.

Une fois sa mise en place, un comité de suivi se réunira plusieurs fois par an pour faire le point sur les actions mises en œuvre ainsi que sur leurs évolutions possibles. Ce comité sera composé outre du représentant de l'Etat, du Procureur de la République, des élus de Hombourg-Haut et de Freyming-Merlebach, ainsi que des représentants des associations notamment socioculturelles, des travailleurs sociaux et des représentants des services étatiques (Education Nationale, etc.).

A cet effet, il convient aujourd'hui de désigner quatre représentants du conseil municipal :

Aussi, je vous propose en plus du Maire, membre de droit, de nommer au sein de ce comité :

- Mme Raymonde ABRAM
- Mme Anne-Laure JULIEN
- M. Marcel BERGMANN
- M. Marcel WILHELM

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 147  
Séance 29102008

*Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal décide, à l'unanimité :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Local de Sécurité avec l'Etat et la ville de Freyming-Merlebach ;*
- *de désigner Monsieur le Maire, Mme Raymonde ABRAM, Mme Anne-Laure JULIEN, M. Marcel BERGMANN et M. Marcel WILHELM comme représentants de la commune au sein du comité de suivi du Contrat Local de Sécurité.*

## **Point 12 – Avenant n°1 à la convention P.D.A.U. 2008.**

Monsieur le Maire :

Dans sa séance du 17 septembre 2007, le conseil municipal avait décidé d'affecter l'enveloppe de la subvention PDAU 2008 à la construction du complexe socio-sportif, soit 346 581,21 €.

Consécutivement à la participation de la Région pour la construction du complexe socio-sportif dans le cadre de la convention Régionale d'accompagnement des quartiers sensibles, il est proposé de réaffecter cette somme au projet d'aménagement des rues de l'Etang, Forêt, Prairie et Vallée dont le montant total des travaux s'élève à 1 529 293 € H.T.

*Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER se dit « extrêmement heureux que la commune puisse affecter la P.D.A.U. à un aménagement qualitatif, comme par exemple la rue de la Forêt. Maintenant, ce qui est un petit peu dommage, c'est que l'on soit en fin d'année, et je vous avais rendu attentif là-dessus lorsque nous avons examiné le budget primitif 2008 qu'il était bon d'affecter la P.D.A.U. à plusieurs dossiers. Si on l'avait affectée à un autre projet, aujourd'hui, à deux mois de la fin de l'année, on aurait peut-être pu créer un autre projet par rapport à ça. Ce n'est pas une critique mais un avis personnel ».*

*Monsieur le Maire répond que l'on est toujours à la recherche de subventions, que ce n'est pas évident et souligne que ce sont des dossiers que l'on représente de multiples fois avant d'avoir enfin un accord définitif. Il ajoute mener une constante bataille et reste persuadé que le problème des enfouissements de réseau se posera un jour et que ce type de projet sera de plus en plus difficile à financer.*

*Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve l'affectation de la PDAU 2008 à l'aménagement d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (rue de l'Etang) dont le montant est estimé à 818 774 € H.T. ;*
- *autorise M. le Maire à déposer le dossier de subvention en vue de son instruction par le Conseil Général.*

### **Point 13 – Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire :

La nomination aux grades et emplois de la Fonction Publique Territoriale relève de la compétence de l'autorité territoriale.

Par contre, les emplois communaux sont créés par le conseil municipal qui en détermine les effectifs.

Afin de permettre le reclassement d'une ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, suite à la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Langenberg, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs par la suppression d'un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, et à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

*Aussi, après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de procéder :*

- à la suppression d'un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet,
- et à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 148  
Séance 29102008

### **Point 14 – Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.**

Monsieur VION, rapporteur :

Par courrier du 13 octobre 2008, la Fondation du Patrimoine créée en 1996 propose l'adhésion de la Commune de Hombourg-Haut.

Les principales actions de la Fondation du Patrimoine s'attachent à :

- Contribuer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition et apprécier leur intérêt architectural, historique, environnemental ou symbolique, ainsi que leur état de conservation.
- Susciter et organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les entreprises, désireux de soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de notre patrimoine.
- Participer, le cas échéant financièrement, à la réalisation de programmes concertés de restauration. La Fondation peut octroyer son label à certains projets, et permettre ainsi, sous certaines conditions, à des propriétaires privés de bénéficier d'avantages fiscaux s'ils entreprennent des travaux de restauration.
- Encourager directement ou indirectement la transmission des métiers et savoir-faire et la création d'emplois, contribuant ainsi à faire de la restauration du patrimoine de proximité un levier du développement local.

A titre indicatif, pour la période de 2000 à 2007, la Fondation, au plan national, a soutenu 5 578 labels en faveur des particuliers et 1 264 souscriptions publiques en liaison avec les collectivités locales.

Le montant de l'adhésion pour Hombourg-Haut s'élève à 250 €.

*Le débat étant ouvert, Madame GAMEL demande si la commune a déjà été membre de cette Fondation.*

*Monsieur VION répond par la négative. En outre, il explique que cette fondation pourrait aider la commune à réaliser certains projets.*

*Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.*

### **Point 15 – Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de Police.**

Monsieur WILHELM, rapporteur :

Afin d'améliorer les conditions de circulation à l'intersection des rues du Moulin, du 28 Novembre et Nationale, il est proposé de doter ce carrefour d'un équipement en feux tricolores. Les études préliminaires menées par le C.E.T.E. de l'Est et le Service Circulation de la D.D.E. de Metz avaient émis un avis favorable à cette démarche. Aussi, au cours des travaux d'enfouissement des réseaux secs, les travaux de génie civil afférents avaient été réalisés dans le cadre l'aménagement de la RD 603, 2<sup>ème</sup> tranche.

L'équipement en signalisation tricolore dans le carrefour comprend :

- l'installation des équipements techniques étudiée et estimée par la Régie Energies et Services à un montant total H.T. de fournitures et de pose égal à : 58 000,00 € H.T. ;
- l'installation des dispositifs de signalisation horizontale et verticale complémentaires estimée à 7 500 € H.T.

soit un total de **65 500 € H.T.**

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 149  
Séance 29102008

*Compte-tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.*

#### **Point 16 – Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.**

Monsieur le Maire :

*En application de la délibération en date du 26 mars 2008, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 16 septembre 2008 dont les montants étaient inférieurs à 206 000 € HT :*

<b>Nature des marchés</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Date de commission</b>
Aménagement du site de la PAPIERMÜHLE, phase N° 1 : démolition et purge du terrain	BECK Antoine de ROMELFING	9 693 €	Finances/travaux 21/10/08
Forfait pour 17 postes téléphones mobiles	A.J. Communication Club Bouygues Telecom SAINT-AVOLD	479 €/mois sur 24 mois	

#### **Point 17 – Droit de préemption – Compte-rendu de la délégation accordée à M. le Maire.**

Monsieur le Maire :

Dans sa séance du 26 mars 2008, le conseil municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption conformément au relevé qui est présenté ci-dessous à titre de compte-rendu.

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti Non bâti
MANTOZ Alain	5, rue du 28 novembre	S23 P112-113	UB	167 m <sup>2</sup>	MONTALBANO WESTRICH Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
KLEIN Francis DELANGE Brigitte	Impasse des Ronces	S26 P635/83 P638/84	UB	1274 m <sup>2</sup>	Epx ELBERT Karl Ernestviller	Pas d'usage	Bâti
LOEW Pierre HAYDINGER Thérèse	44, rue Nationale	S23 P67 P141/67	Ubac	586 m <sup>2</sup>	Epx AYDIN Murat Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
SAS Ste-Barbe	1A-B, rue des Frênes	S15 P537/36	UB	1432 m <sup>2</sup>	Epx TAGHZOUTE Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
PIGNOT Jean GARREAU Christine	38, rue des Prés	S16 P229/42	UB	898 m <sup>2</sup>	Epx STARK Pascal Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
BRUCK Nadia	21, rue de la Paix	S23 P25-26	UB	577 m <sup>2</sup>	DIENHART-SCHNEIDER Gabriele Beckingen Allemagne	Pas d'usage	Bâti

### **Point 18 – Louage des choses – Compte-rendu de M. le Maire.**

Monsieur le Maire :

Par délibération du 26 mars 2008, le conseil municipal a accordé à M. le Maire une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

*Conformément à ces délibérations, l'assemblée prend acte des contrats ou baux intervenus.*

Nature du Contrat	Société – adresse	Lieu de chantier	Montant
Location d'un espace publicitaire - Minibus publicitaire*	VISIOCOM BP 101 92164 ANTONY Cedex	Hombourg-Haut	5 382,00 € .T.T.C.
Location de photocopieurs pour les écoles	RICOH S.A.S. 383 avenue du Général De Gaulle 92143 CLAMART Cedex	Ecole du Langenberg Ecole Hombourg-Bas Ecole du Centre Ecole Monborn	543,12 € H.T./an et par école OU 590,72 € H.T./an et par école avec trieuse A3
Location d'un photocopieur	RICOH S.A.S. 383 avenue du Général De Gaulle 92143 CLAMART Cedex	Maison des Services	646,80 € H.T./an

\* A noter que la Ville refacturera à la Caisse d'Epargne Lorraine, la somme 5 382,00 € représentant 100% du prix de la location publicitaire.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.